

ASILE SAINT-LÉONARD

A COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)



COMPTE RENDU

des Années 1918-1919



LYON
IMPRIMERIE J. PERROUD
Rue de la Charité, 14

—
1920

F 16 E 44

ASILE SAINT-LÉONARD

à COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)



L'Asile Saint-Léonard, situé sur les bords de la Saône, à 13 kilomètres au nord du centre de Lyon, et sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), se trouve près de la gare de même nom, qui est la troisième en remontant de Lyon à Paris. Et il a l'honneur d'être le *premier refuge-patronage*, ouvert en France, sans distinction de croyances et d'opinions, aux libérés adultes sortant de prison, qu'ils soient, ou non, soumis à l'interdiction de séjour. Sa fondation date du 6 juin 1864 ; il a donc en ce moment (juin 1920), 56 ans d'existence.

Il a été reconnu d'utilité publique par décret du 6 mai 1868, et il est subventionné par le Ministère de la Justice (direction de l'Administration pénitentiaire), par le Conseil général du Rhône, la Commission de surveillance des Prisons de Lyon et la Chambre de Commerce de cette ville.

Il a obtenu, jusqu'à présent, 65 réhabilitations légales.

Médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris, en 1900, et à celle de Saint-Louis (Etats-Unis), en 1904.

Diplôme d'Honneur à l'Exposition Universelle de Paris, en 1878, et à l'Exposition Franco-Britannique de Londres, en 1908.

Grand Prix à l'Exposition Universelle de Bruxelles, en 1910, à celle de Turin, en 1911, à celle de Gand, en 1913, et à celle (nationale), de Strasbourg, en 1919 ; — au total : 4.

Diplôme commémoratif à l'Exposition Universelle de Lyon, en 1914.

Prix de vertu Rigot, de l'Académie française, en 1902.

Prix Chazière, en 1895, et Livet, en 1909, de l'Académie de Lyon.

Prix de vertu Audiffred, en 1911, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Médailles d'Honneur, en 1869, 1897 et 1910, de la Société Nationale d'Encouragement au Bien.

Fondateur : feu le chanoine VILLION, ✠, ✠.

Directeur : le chanoine ROUSSET, ✠, ✠, ✠, reçoit le lundi.

Conditions d'admission :

1° Ne pas être âgé de moins de 25 ans ni de plus de 50. Cependant, nous recevons jusqu'à 55 ans ceux dont la santé et la vue sont bonnes, et dont l'activité et la souplesse des membres se sont maintenues ;

2° Etre assez bien portant de façon à pouvoir fournir 10 heures de travail ;

3° Ne pas être atteint de fatigue cérébrale, ni de maladie contagieuse ou repoussante ;

4° Avoir bonne vue et ne pas être infirme ;

5° Envoyer ou apporter un certificat du médecin, ou bien une note soit du Directeur, soit du Surveillant-Chef, constatant que l'on réunit les conditions ci-dessus exigées ;

6° S'engager, par écrit, à rester au moins *six mois* (et *sept*, s'il s'agit d'un libéré conditionnel), dans le refuge, et se rappeler que la Direction se réserve le droit de renvoyer un patronné au bout de quelques jours, si elle le reconnaît incapable de se faire aux travaux de l'Asile, ou de se plier au règlement de la maison ;

7° Envoyer, ou apporter un certificat de bonne conduite délivré soit par le Directeur, soit par le Surveillant-Chef ;

8° Etre muni, en arrivant à l'Asile, de sa lettre d'admission, et de son bulletin de sortie, en ayant soin de faire mentionner sur cette pièce, ou sur une feuille à part, le montant du pécule au moment de la libération ;

9° Faire, autant que possible, sa demande au moins quinze jours avant sa libération, et toujours l'adresser, par *lettre affranchie*, au Directeur de l'Asile Saint-Léonard. Ne pas manquer d'envoyer un timbre pour la réponse.

Outre des renseignements *détaillés* sur chacune des conditions d'admission exposées ci-dessus, la demande qui sera toujours, à moins d'*incapacité absolue*, faite par le postulant lui-même, et en termes très simples, devra contenir les *nom et prénoms du postulant, sa profession, sa religion, les lieu et date de naissance, les nom et prénoms du père et de la mère, et la date de la libération.*



ASILE SAINT-LÉONARD

Il devra aussi déclarer s'il est célibataire, ou marié, ou bien encore veuf, avec ou sans enfants, puis donner le nombre, la date, la nature et la durée de ses condamnations.

Et dans le cas où ledit postulant serait incapable de faire sa demande, il devra au moins la signer.

Nous ne nous occupons ni des rélégués, ni de ceux qui n'ont pas fait, ou terminé leur service militaire.

NOTA. — Ceux qui désirent obtenir du Directeur de l'Asile une admission par écrit ayant pour but de leur faciliter la libération conditionnelle, devront s'engager :

1^o A rester sept mois à l'Asile, malgré les raisons de famille à rejoindre et à nourrir qu'ils pourraient invoquer (si, cependant, la libération définitive arrivait avant la fin dudit engagement, celui-ci cesserait de suite, s'il avait dépassé six mois, sinon au bout de ce laps de temps); 2^o à envoyer par la poste, et par l'intermédiaire du Greffier-Comptable, le jour de leur libération, comme caution (mais nullement comme équivalence) de cet engagement de sept mois, la somme de cent francs, et à l'abandonner, s'ils ne remplissent pas ledit engagement, quel qu'en soit le motif, par exemple : un départ volontaire ou un renvoi pour inconduite ; 3^o et à joindre à cette caution, à titre de dépôt, le reliquat de leur masse, s'ils en ont une, après prélèvement des frais de route.

S'ils n'ont pas à leur pécule ladite somme de cent francs, ils feront envoyer ce qui restera dudit pécule, une fois les frais de route prélevés.

Nous exigeons aussi l'envoi, à titre de dépôt, après prélèvement des frais de route, de tout le pécule de ceux qui nous arrivent en libération définitive.

Observations :

Nous n'avons en ce moment qu'une industrie, celle de la toile métallique ; aussi la plupart des entrants doivent s'attendre à y être appliqués ; nous faisons cependant un peu de culture et de jardinage.

Le patronné reçoit 10 % sur le produit de son travail ; en outre, il touche tous les lundis de 0,25 à 0,50 c., suivant l'importance dudit travail ; les agriculteurs et ceux qui sont à traitement fixe touchent 0,40 c. Cette somme est prélevée sur la masse pendant toute la durée de l'engagement qui est de six (ou sept mois) pour le premier séjour, de neuf pour le deuxième, et d'un an pour les suivants. A l'expiration de cet engagement, le montant desdits prélèvements est inscrit au pécule à titre de gratification. Puis d'autres récompenses en argent ou en vêtements sont allouées selon les circonstances, en raison du travail et de la conduite.

Le patronné est entretenu de tout, à l'exception toutefois de certains petits détails. Il jouit, sauf le premier jour férié qui suit son arrivée, d'une sortie libre les dimanches et jours de fête, de 2 à 7 heures du soir. Il peut être placé, si ses efforts et ses antécédents le permettent, mais jamais avant la fin de son engagement. En outre, il faut qu'il ait au pécule la somme nécessaire pour payer son voyage jusqu'au lieu de placement.

L'Œuvre de Saint-Léonard ayant pour but la réhabilitation morale, et même légale des libérés, ceux-ci doivent faire preuve d'un bon esprit et d'une grande docilité en ce qui concerne leur soumission à la discipline de la maison.

Le libéré admis devra se diriger sur l'Asile dès sa libération, et y arriver le même jour, s'il sort de l'une des trois prisons suivantes : Lyon, Villefranche, Trévoux.

Tout retard non justifié par une preuve écrite, émanant de personnes dignes de foi, pourra entraîner le refus d'admission au patronage.

NOTA. — Les lettres et communications doivent toujours être adressées à M. le Directeur de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), même lorsque les réponses sont faites par d'autres que lui.

1^o Bureau de poste, télégraphe et téléphone, à Couzon.

Adresse télégraphique : Chanoine Rousset, Couzon-au-Mont-d'Or.

2^o Ceux qui, après avoir été admis au Patronage, ne s'y rendraient pas, sont instamment priés de nous en prévenir, quelle qu'en soit la raison.

3^o Nous ne recevons pas ceux qui se présenteraient, sans avoir été admis à l'avance.

4^o Inutile de se faire recommander par des parents ou des amis.

RÉFLEXIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1^o Au point de vue religieux.

Nous recevons, et nos conditions d'admission l'indiquent, sans distinction de croyances et d'opinions, c'est-à-dire au point de vue croyances : catholiques, protestants, juifs et incrédules (ou libre penseurs, suivant le terme reçu, mais absolument inexact, puisqu'un croyant est un libre penseur). Et en ce qui concerne les catholiques, nous laissons la liberté la plus complète à nos patronnés, relativement à la confession et à la communion ; et nous avons en un qui, ayant environ dix-sept ans de présence au patronage, ne remplit pas même son devoir pascal depuis une douzaine d'années. Nous exigeons cependant de tous, l'assistance à la prière du matin et du soir, et à nos offices religieux des dimanches et jours de fête. En agissant ainsi, nous remplissons un devoir inhérent à notre caractère sacerdotal, puis nous répondons non seulement à l'esprit de foi qui a présidé, dans la personne du chanoine Villion, à la fondation de la maison, et à l'établissement, par lui, de cette participation religieuse de tous les patronnés, mais encore à cette conviction intime basée sur les 56 ans d'expérience des deux directeurs, que c'est le moyen le plus sûr de faire naître ou renaître, en ces âmes meurtries, de salutaires pensées propres à un relèvement sérieux et solide.

Nous trouvons absolument insuffisantes, en nous basant sur la même vieille expérience, les exhortations sur la beauté de la morale, si nous ne les accompagnons de la crainte du châtement futur : *Initium sapientiae timor Domini*, et du désir ainsi que de la douce perspective des récompenses éternelles.

Et avec des passions aussi fortes et des volontés aussi faibles, il faut se servir de ce levier pour opérer des relèvements durables. Nous affirmons que si, d'une part, le patronage nous donne beaucoup de consolations et un nombre relativement restreint de défaillances, il faut l'attribuer à l'esprit de foi qui règne dans la maison, et qui est le principal directeur de notre fonctionnement.

Enfin, dernière considération, le bon ordre de la maison demande l'uniformité d'observation des règlements sur ce point comme sur les autres. Diverses catégories qui sont possibles et même nécessaires dans les maisons de détention, ne le sont pas chez nous. Nous ne sommes pas d'ailleurs outillés pour ces divisions ; nous sommes trop peu nombreux et n'avons pas les ressources voulues pour créer un personnel de surveillance affecté à chacune des catégories qu'il faudrait établir.

2^o Au point de vue matériel.

Il a toujours été reconnu que les patronages ne pouvaient vivre d'eux-mêmes ; le produit du travail est toujours, surtout au point de vue industriel, très inférieur à la dépense. Et il est utile de faire connaître à nos bienfaiteurs les causes de ce faible rendement.

Tout d'abord, il faut se rappeler que l'apprentissage qui se fait à 30, 40 et surtout 50 ans, ne forme jamais un ouvrier habile, comme dans le cas où l'on commence à 15, 18 et 20 ans.

En second lieu, la moyenne de séjour de nos patronnés n'étant que de sept mois, la plupart d'entre eux partent au moment où ils pourraient, par l'habitude du travail, faire de plus fortes moyennes.

En troisième lieu, ils nous arrivent souvent, et de plus en plus, avec des santés délabrées, à cause des excès d'alcool ou de mauvaise conduite, soit personnels, soit héréditaires, qui se développent considérablement.

En quatrième lieu, le régime de la prison, et surtout la claustration, crée ou accroît l'anémie, surtout avec certaines constitutions.

En dernier lieu, la faiblesse de volonté qui a causé leur chute, se fait quelquefois sentir dans le travail.

On nous demande assez souvent pourquoi nous ne recevons pas au-dessous de 25 ans ; c'est afin d'éviter, dans la mesure du possible, cette promiscuité de jeunes et de vieux qui fait tant de mal dans certaines agglomérations.

En outre, si quelquefois les jeunes sont moins gangrenés, ont des passions moins fortement enracinées, ils sont encore bien enfants et peu réfléchis, et par cela même peu aptes à un amendement. La discipline de notre patronage en souffrait à l'époque où nous recevions au-dessous de 25 ans, et après mûre réflexion, on décida de ne plus admettre au-dessous de 21 ans ; mais l'expérience nous ayant prouvé que ce n'était pas suffisant, nous avons mis 25 ans comme minimum d'âge.

D'ailleurs, avec les hommes de 30, 40 et 50 ans, surtout lorsqu'ils sont condamnés primaires, il n'y a pas ordinairement habitude invétérée du vice, et alors, comme ce sont ceux-là qui nous arrivent de plus en plus, le sérieux de l'âge, et la réflexion aidant, il y a une meilleure conduite, et relèvement plus facile.



ASILE SAINT-LEONARD

Premier Refuge-Patronage

Etabli en France pour les libérés adultes

Il est situé sur les bords de la Saône, à 10 Km. au nord de Lyon sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Fondé le 6 Juin 1864

Reconnu d'utilité publique par décret du 6 Mai 1868.

COMPTE RENDU DES ANNÉES 1918-1919

Pour la troisième fois, nous avons laissé s'écouler deux années avant de publier quelques notes sur notre patronage, et les frais d'impression qui ont quadruplé depuis la guerre, en sont en grande partie cause.

Ce que nous disons des frais d'impression du compte rendu, nous l'appliquons à une notice sur le Patronage que nous avons préparée dès le début des hostilités (nov. 1914), afin de remplacer les deux, parues autrefois, celle de M. le chanoine Villion, et celle de M. de Longevialle, épuisées l'une et l'autre, et que nous n'osions pas livrer à l'impression, à cause de la dépense considérable qui en serait résultée, et que, finalement, nous avons pu faire paraître en janvier dernier, grâce à une Revue parisienne qui l'a insérée dans un de ses numéros, et qui nous a fait un

tirage à part, mettant ainsi chaque exemplaire à 0,65 c. au lieu de 1 franc et plus.

Nous espérons que la cessation des hostilités permettrait, au bout de quelques mois, le rétablissement de la situation financière commerciale et industrielle de notre pays, et qu'alors les prix si élevés de tout ce qui touche à l'alimentation auraient diminué. Hélas ! ils n'ont fait qu'augmenter, et pendant que partout, ou à peu près, on donnait des indemnités de vie chère aux fonctionnaires, employés, ouvriers, etc..., notre Œuvre restait, à part de faibles exceptions, avec ses ressources antérieures à la guerre. Et même nous avons une diminution dans la plus importante de nos subventions ; des refus ou des restrictions d'annuités. Et nous étions obligés néanmoins de subir la hausse des dépenses que nous appelons formidables.

Comment tenir ? Il a fallu prendre des réserves datant d'une vingtaine d'années, conservées comme prévisions et provisions en vue de l'avenir, et le déficit extraordinaire de 1919, qui s'est traduit par environ 7.000 fr., a pu être comblé par ce moyen. Mais, en 1920, avec le prix du pain porté à 1 fr. 05, qui augmentera ledit déficit de 1.500 à 2.000 francs, puisque nous n'avons droit qu'à 5 feuilles de tickets à prix réduits, nous cause de vives inquiétudes.

Ajoutons à cela que le recrutement des patronnés devient très difficile ; nous ne recevons plus, ou rarement, des libérés définitifs : le souci du relèvement dans cette catégorie d'hommes tombés devient presque nul. Il y a, de moins en moins, chez ces malheureux, le sentiment du devoir, de la conduite, de la vie morale. Il n'y a plus, chez eux, de croyances, ou elles sont si faibles qu'elles ne suffisent pas pour leur inspirer de bons sentiments.

En ce qui concerne les libérés conditionnels, nous avons de nombreuses demandes ; ce n'est pas toujours le souci de la réhabilitation qui inspire ces démarches, mais le désir de jouir plus tôt du grand air ; toutefois, comme ils s'engagent à rester sept mois dans le patronage, dans l'hypothèse où leurs vœux sont réalisés, ils bénéficient d'une atmosphère religieuse et d'une vie sérieuse et laborieuse qui laisse des traces heureuses chez quelques-uns.

Et nous recevions, il y a quelques jours, une lettre de l'un d'entre eux, pharmacien, victime d'une parole imprudente, et de nouveau à la tête d'une petite pharmacie où il peut vivre, lettre dont nous donnons un extrait à nos bienfaiteurs :

« Votre Œuvre, dit-il, est trop peu connue et trop peu appréciée. Permettez-moi de vous dire à ce sujet que Saint-Léonard est peu ou pas estimé à sa juste valeur, quand on y est pensionnaire, parce qu'on y arrive abruti par une détention plus ou moins longue ; dès que l'on commence à reprendre ses sens, on s'y revivifie. Mais on ne l'apprécie que lorsqu'on est, comme moi, à une certaine distance du temps de son séjour dans cette maison. Alors on ne l'oublie pas, ainsi que vous, qui personnifiez Saint-Léonard. »

Et si, à cause des difficultés de la vie matérielle, nous ne pouvons,

en ce moment, essayer de remonter à notre chiffre d'avant-guerre (de 35 à 49), nous désirerions cependant, pour la bonne marche du patronage, en recevoir quelques-uns. Et nous souhaitons que l'Administration pénitentiaire fasse droit à notre requête.

Malgré les déceptions que l'on éprouve également avec cette catégorie de libérés, il y en a qui sont dignes d'intérêt.

Pendant le cours des années 1918 et 1919, nous avons obtenu 5 réhabilitations, ce qui nous fait un total de 65. Une seule demande a été ajournée à 2 ans.

Nous en avons, en ce moment, 5 qui sont devant diverses Cours d'Appel ; nous osons espérer une réussite pour 4.

La mort a frappé fréquemment pendant ces deux dernières années, au milieu de nos amis. Et en rappelant l'excellent M. De Laforte, qui était le plus ancien de nos administrateurs, nous citerons notre président, M. Vignon ; un autre membre du Conseil, M. Marion, ancien magistrat. Et de suite nous signalons à nos lecteurs que, le 24 mai 1919, les administrateurs, réunis sous la présidence de M. Desgeorges, trésorier, ont proposé, en remplacement de M. Vignon, notre ami, M. Georges Ducrot, et avec MM. Louis Defond-Poté et Chavanne, notaire à Neuville, nommés l'année précédente en remplacement de M. De Laforte et de M. Marion, le Conseil est au complet.

Nous ferons remarquer que M. L. Defond-Poté rendait depuis longtemps, de grands services à l'Œuvre, et ce qui nous est très agréable, c'est de voir deux petits-cousins du regretté chanoine Villion, MM. Defond et Ducrot, associés à son Œuvre.

Et dans cette réunion du 24 mai 1919, M. Ernest Rigot a été nommé président ; son dévouement en ce qui concerne les réhabilitations, ses connaissances juridiques, son amabilité le désignaient à cette fonction que nous sommes heureux de l'avoir vu accepter. Puis, comme vice-président, ce fut M. Louis Defond-Poté qui réunit tous les suffrages ; et enfin, on adjoignit à M. Desgeorges, qui réclamait son remplacement, à cause de son grand âge et de sa mauvaise santé, et que l'on ne voulut pas accepter, comme trésorier-adjoint, M. Bouland, qui se dévoue déjà à l'Ecole professionnelle de Sacuny-Brignais, et enfin, comme secrétaire, M. Chavanne.

En suivant l'ordre alphabétique de souscripteurs, nous rappellerons ceux que le Divin Maître a rappelés à Lui, et qui, en très grand nombre, n'ont pas été remplacés :

M^{me} Babolat, de Saint-Romain-au-Mont-d'Or ; le chanoine Bottet, d'Anse ; M. Canet, de la maison Canet et Rochet ; M. Chabert, de Francheville ; M. Chalaye, de Montanay ; M. Auguste Cheney ; M. Colonel ; Sa Grandeur Mgr Déchelette ; M. Dutang, de Villefranche-sur-Saône ; M. Fayolle ; M. Emile Guimet, et son fils, M. Jean-Baptiste Guimet ; M^{me} la baronne Alban de Jerphanion ; M^{me} la comtesse de Marolles ; M^{lle} Olphe-Gaillard ; M. Perroud, avocat ; M^{me} Raibaud-l'Ange ; M^{me} Terrier. Et nous ajouterons sœur Marie-Joséphine, née Marie Masclat, supérieure, pendant dix-sept ans, des religieuses du patronage, décédée le 28 juillet 1919, à l'âge de 81 ans.

Nous exprimerons de nouveau notre reconnaissance pour leurs dons généreux qui sont venus bien à propos compenser une partie des pertes et des défections, à M. Schottlaender, à M. Gillet, qui continue à nous approvisionner de savon, deux fois par an, et enfin, à M^{me} d'Arloz.

Nous sommes confus du désintéressement de M. Dupuis, ingénieur-hydraulicien, à Collonges-ar-Mont-d'Or, en ce qui concerne les fournitures qu'il a faites au patronage; et nous sommes bien reconnaissants à M^{me} veuve Paquet, des tracts, brochures et vêtements qu'elle nous a donnés; à M. Chenu, de Chalon-sur-Saône (vêtements) en souvenir de son fils tué à l'ennemi; à M. et M^{me} Gaudereau, de Paris (vêtements); à M^{me} veuve Auquier (vêtements); à M^{me} Fléchet (vêtements de son père, M. Decaen); à M. et M^{me} Charbon (vêtements); à M^{me} Defond-Chabert (vêtements); à M^{me} veuve Pion, de Saint-Romain-au-Mont-d'Or (vêtements); à M^{me} veuve Germain Monet (vêtements et linge d'église).

Que nos amis veuillent bien faire une inspection dans leurs armoires, et prier les personnes de leur connaissance d'en faire autant chez elles. Nous recevons non seulement des vêtements, mais de la chaussure, même de la mauvaise chaussure, des bas et chaussettes, des chemises, caleçons, tricotés, etc...; tout est utilisé chez nous.

Nous pouvons approximativement résumer la participation des patronnés à la terrible guerre qui vient de finir. Nous disons: approximativement, parce qu'il y a un certain nombre de nos anciens qui ont dû être mobilisés, et dont nous ignorons le sort, pendant ces quatre années et demie, étant donné qu'ils avaient cessé de nous écrire.

Sur 127 noms que nous connaissons, 22 étaient présents au patronage au moment de la déclaration de guerre: 48 de nos anciens (ceux dont nous connaissons les noms), répondirent à l'appel de la nation, et 57 qui avaient été mis en liberté conditionnelle, grâce à un certificat que nous leur avions fourni, furent envoyés dans les camps de l'intérieur ou dans les tranchées.

Sur ce nombre, 10 ont été tués, 2 sont morts en captivité, et 3 à l'hôpital; 13 ont été blessés, 3 ont été faits prisonniers, et l'un d'eux, ayant réussi à s'évader, est revenu continuer son service militaire; 2 ont eu la médaille militaire, 14, la croix de guerre, et 1 une décoration italienne; 14 citations françaises et 1 italienne; 9 gradés, dont 5, sergents ou maréchaux-des-logis. Nous rappelons que l'un des sergents allait être proposé pour le grade de sous-lieutenant, lorsqu'on s'aperçut de ses misères passées. Apprenant ce fait, nous nous empressâmes de préparer sa demande en réhabilitation, pour qu'il put être mis en possession de ce grade qu'il ambitionnait tant; malheureusement, il fut tué en portant secours à l'un de ses camarades, et cela, au moment même où lui parvenaient les pièces pour ladite réhabilitation.

Nous rappellerons, parmi les victimes de la guerre, notre ancien sous-directeur, M. l'abbé Brachet, ainsi que M. l'abbé Paquet. Au sujet de ce dernier, nous citerons ce que ses chefs ont dit de lui: « Soldat courageux, qui a fait vaillamment son devoir dès les premiers combats de la cam-

pagne. Tombé glorieusement pour la France, le 29 août 1914. Croix de guerre avec étoile de bronze. » Puis, gloire bien enviée dans l'armée, a reçu la médaille militaire.

Notre tableau d'honneur patriotique, s'il ne compte pas, comme en 1870, une croix de la Légion d'honneur, est cependant assez riche pour constituer une gloire en faveur de notre patronage.

Nous avons enregistré, parmi nos patronnés, ou anciens patronnés, en 1918 et en 1919, 6 décès, et nous signalerons 3 d'entre eux comme mentionnant un souvenir tout spécial par suite de leur réhabilitation légale: D....., qui était un ex-chevalier de la Légion d'honneur, et avait fondé une famille; C....., notre ancien contremaître de la toile métallique, également marié; et enfin, notre adjudant, Cardronnet qui était d'une façon définitive au Patronage depuis vingt-sept ans, et nous rendait de grands services comme organiste. Nous n'avons pu le remplacer à ce titre, et nos offices, si solennels, même pendant la guerre, sont devenus bien tristes. C'est un gros chagrin pour le Directeur qui tient tant à la splendeur des cérémonies. Aussi a-t-il pu dire, avec raison, pour ce motif, et pour toutes les privations et déficiences dues à la situation pendant quatre ans et demie, en comparant la marche de Saint-Léonard, si prospère avant la guerre, et si déprimée depuis, que Dieu lui imposait un rude sacrifice sur la fin de ses jours, que *c'était un lugubre coucher de soleil sur l'horizon de ses trente-huit ans de ministère dans le patronage, et de ses 68 ans d'âge.*

Et à propos de ces défunts, il nous est agréable de faire connaître que nous avons pu célébrer plusieurs fois le saint sacrifice de la Messe à leur intention, grâce à la charité de nos patronnés qui étaient très heureux de leur exprimer leur sympathie par un pieux souvenir, le seul pratique, d'ailleurs, à l'égard de ceux qui ont paru devant Dieu.

STATISTIQUE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

En 1918, il nous a été difficile d'établir un état des recettes soit pour la culture, soit pour les toiles métalliques. Nous signalerons seulement les dépenses qui ont été, par homme et par jour, de 5 fr. 98, bien supérieures aux recettes.

En 1919, nous pouvons donner des chiffres pour la culture (l'atelier de la toile métallique ne fonctionnant encore que d'une façon imparfaite, nous ne citerons pas ses faibles recettes). Nous avons eu, grâce à la récolte du vin qui a été de 8 pièces, une bonne moyenne, et si la sécheresse n'avait pas réduit presque à rien notre rendement en pommes de terre, nous aurions pu nous réjouir de l'ensemble de la production. Le total de nos recettes a été de 3 fr. 60 par homme et par jour, et celui de nos dépenses de 5 fr. 88, d'où une différence au moins de 2 fr. 28, écart fort difficile à supporter.

Nous avons donc toujours un besoin urgent des subventions et des dons et annuités de nos amis.

Nous renouvelons à ce sujet, un regret: c'est de voir nos démarches

sur cette question de demandes de secours si mal comprises, et quelquefois suivies d'un silence complet. Nous sommes peints de cette impolitesse que nous ne nous permettrions pas, même à l'égard d'un enfant. Qu'on en ait donc aussi pour nos cheveux blancs et nos longues années de patronage.

Nous avons des amis qui, par leur obligeance, leur intervention en haut lieu, ou leurs dons en nature, nous évitent bien des frais ou nous attirent des secours, auprès de personnes fortunées. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre vive reconnaissance.

Nous avons pu, grâce à notre nouveau Président, obtenir un secours de la Banque de France, qui sera, nous l'espérons, annuel ; puis, une annuité de la Chambre des avoués devant la Cour d'Appel, ainsi que de celle devant le Tribunal civil. Nous espérons que la Chambre des Avocats, bien éprouvée par la guerre, pourra, l'année prochaine, répondre affirmativement à une nouvelle démarche. Le Tribunal Civil de Villefranche a bien voulu, grâce à son ancien Président, aujourd'hui conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry, nous donner une annuité.

La Chambre des Notaires, la Compagnie du Gaz de Lyon, l'Œuvre Saint-François-de-Sales, la Compagnie P.-L.-M. continuent à nous secourir ; de même l'Œuvre des Hospitaliers-Veilleurs, dont Saint-Léonard est l'enfant ; les membres du Jury des Assises du Rhône, si bien stylés par M. Mathieu, greffier, à qui nous exprimons nos vifs regrets de son départ, et dont le successeur, M. Degueurce fait aussi de la propagande auprès des jurés et avec succès, n'ont pas cessé de nous venir en aide.

L'Œuvre de Saint-Michel continue, malgré les prix si élevés des journaux, à nous en offrir un ; de même les MM. Defond frères, M^{me} Louis Defond-Potité, et M^{me} Defond-Chabert.

Nous n'avons pas eu, pendant ces deux années, à demander l'hospitalité pour nos malades à l'hôpital Saint-Joseph ; mais si la nécessité l'exigeait, nous nous empresserions de solliciter des admissions comme par le passé. Et nous serions si heureux qu'une âme charitable veuille bien fonder pour nous un lit dans ledit hôpital.

Nous profitons de cette circonstance pour remercier de nouveau M. le docteur Fléchet, de ses soins gratuitement fournis à la maison, et M. Verdier, pharmacien de la maison départementale d'Albigny, pour son obligeance inlassable. Et l'un des surveillants de cette maison, très au courant des pansements, se met, avec beaucoup d'amabilité, à notre disposition.

Et avec 3 infirmes, plus 1 vieillard et des santés délabrées, c'est un précieux avantage.

STATISTIQUE MORALE

Par suite de la guerre, dont nous subissons plus que jamais les conséquences, quoi qu'elle soit terminée, nous n'avons eu, en 1918, que 4 entrées, et il y a eu 4 sorties. Pas de renvoi.

En 1919, 15 entrées et 13 sorties ; sur ce chiffre, nous ne comptons qu'un seul renvoi, heureusement !

Nous rappelons que si la Maison a pu continuer à fonctionner depuis six ans, c'est grâce à notre noyau de dix anciens, qui constituent nos cadres, et qui, bien dévoués à l'Œuvre dont ils font partie, et feront partie jusqu'à la mort, suivant ce qui s'est passé pour leurs prédécesseurs, se dépensent généreusement pour nous aider dans notre tâche devenue bien ingrate ces dernières années.

Un seul desdits anciens n'est pas réhabilité, et nous avons l'intention de lancer, cette année, une demande dans ce but.

Nous continuons à jouir de la précieuse et haute sympathie des Magistrats de la Cour d'Appel de Lyon et du Tribunal Civil.

Depuis sa fondation (6 juin 1864), jusqu'au 31 décembre 1919, le Patronage a reçu 3.469 patronnés, en a placé 796, en a fait réhabiliter 65, comme nous le disons plus haut. Il a fourni 763.729 journées de présence, soit une moyenne annuelle de 13.460.

Par suite de circonstances indépendantes de notre volonté et de la sienne, M. l'abbé Vergnay, qui se faisait de plus en plus au ministère de la maison et au rôle futur de directeur, a été obligé de nous quitter. Et depuis six mois, nous n'avons personne, et nous demandons instamment à Notre-Seigneur de nous envoyer un coadjuteur. Notre âge, notre état de santé bien déplorable, nous avertit d'un départ qui peut être prochain. Et il faut plusieurs années pour se former à la direction de la Maison. Qu'il nous soit permis de dire que nous plaindriions le prêtre qui viendrait nous remplacer sans avoir pu profiter de notre vieille expérience, et des rouages administratifs, commerciaux et autres.

S'est-on rendu compte, même dans le monde des amis de Saint-Léonard, des nombreuses difficultés que nous avons éprouvées et que nous éprouvons plus fortement à l'heure actuelle, au point de vue des dépenses et des achats, en tout ce qui touche à la vie matérielle ? Et sans des démarches incessantes que nous avons faites, et ne cessons de faire, de concert avec quelques appuis généreux, nous aurions été obligés de fermer la maison.

Un détail : si la maison Guimet n'avait pas consenti à nous livrer du poussier d'anthracite en quantité suffisante, nous serions restés neuf mois sur douze sans moyens de chauffage. Et nous n'abandonnions pas, avec du bois, à préparer la cuisson des aliments. Ce qui est possible pour un petit ménage et un petit fourneau, ne l'est pas pour une maison de 20 personnes au minimum.

Aussi, exprimons-nous nos vifs remerciements à M. Guillochin, directeur de l'usine, et à deux de ses collaborateurs, pour leur bienveillance.

Et nous sommes bien reconnaissants à ce député du Rhône qui, par une démarche auprès de l'Administration pénitentiaire, a obtenu que l'on nous rende une partie de notre subvention d'avant-guerre.

Et nous rappelons aussi la bienveillance avec laquelle MM. les Directeurs de maisons centrales et de circonscription pénitentiaire, ainsi que MM. les Surveillants-Chefs nous fournissent les renseignements dont nous avons besoin pour exercer le patronage, non pas en aveugles ou en enthousiastes, mais avec toute la prudence possible.

RESUMÉ CHRONOLOGIQUE
des principaux faits des années 1918 et 1919
intéressant le Patronage.

1^o ANNÉE 1918.

1^{er} janvier. — Les patronnés assistent à la messe célébrée, suivant les vieilles traditions, pour les bienfaiteurs de Saint-Léonard et pour la famille du Directeur. Un de nos bienfaiteurs et une de nos bienfaitrices contribuent, pour une large part, au dîner de ce jour.

6. — Grand'messe, à l'occasion de l'Épiphanie, à l'intention de M^{me} veuve Chevalier, née Farnier.

10. — Mort, à Montalieu-Vercieu (Isère), de M. De Laforte, administrateur. La difficulté des communications, et l'état de santé de M. le Directeur, l'empêchent, à son très grand regret, d'aller aux funérailles de ce grand ami de notre œuvre, comme nous l'avons fait remarquer dans notre précédent compte rendu.

13. — Messe, à son intention, en présence de tous les patronnés.

14. — Petite commémoration des Morts. Messe pour les patronnés défunts.

31. — Messe d'anniversaire de M. Vignet, ancien notaire à Fontainesur-Saône, et ancien administrateur de l'Œuvre.

2 février. — Messe, en présence des patronnés, à l'intention de M. de Prandières, premier Président de l'Œuvre, pendant quarante et un ans (1864-1905).

3. — Messe d'anniversaire de M. Francisque Guinet, administrateur et bienfaiteur insigne. Un ami offre un supplément aux patronnés.

4. — Nous recevons, par l'intermédiaire du dévoué M. Mathieu, greffier de la Cour d'Assises, la moitié du produit de la quête faite parmi les jurés de la première session du Rhône.

6. — L'ex-patronné R....., vient nous faire part de son mariage.

10. — Messe d'anniversaire pour M. Gabriel Saint-Olive, administrateur et bienfaiteur insigne.

11. — Messe pour M^{me} Agathe Silvestre, bienfaitrice insigne.

12. — A l'occasion du Mardi-Gras, M^{me} X..... offre un supplément aux patronnés.

17. — Un de nos amis offre le café aux patronnés.

24. — Un de nos patronnés, R....., offre un honoraire pour une messe à l'intention des patronnés défunts.

3 mars. — Messe d'anniversaire de M. Bouvier, bienfaiteur.

4. — Visite de M. Just, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, et parent du chanoine Villion.

10. — Messe pour M. et M^{me} Garnier-Aynard, donateurs de la propriété du Sauget (Isère).

14. — M^{me} Paul Defond-Chabert offre, pour notre chapelle, une nappe d'autel.

15. — Arrivée de M. l'abbé Veillas, nouvel aumônier de la maison

départementale d'Albigny, qui s'installe au patronage jusqu'à ce qu'il ait trouvé un logement.

L'équipe de zouaves du Camp de Sathonay, à qui nous avons offert l'hospitalité pour qu'ils procèdent à des coupes de bois dans le voisinage, afin de chauffer les casernes du camp, nous quitte aujourd'hui.

17. — Messe pour M. l'abbé Durand, chapelain de Fourvière, bienfaiteur.

19. — A l'occasion de la fête de saint Joseph, deux bienfaiteurs apportent des suppléments au repas de midi.

22. — M. Fouilloux, président du Tribunal de Villefranche, nous apporte l'annuité dudit Tribunal.

24. — Messe d'anniversaire pour le cher Frère Amélien, filleul du Père Villion, bienfaiteur insigne.

26. — Réunion annuelle du Conseil d'administration.

28. — Messe d'anniversaire pour M^{me} veuve Chevalier, née Luc. — Aujourd'hui, réhabilitation de droit de l'ex-patronné B....., marié, père de famille.

31. — Jour de Pâques. Messe à l'intention de M^{me} Paul Defond, dont on étrenne la nappe. Nos deux bienfaiteurs habituels augmentent le menu du dîner.

1^{er} avril. — M^{me} X..... offre un supplément aux patronnés.

7. — Messe pour M. Ozier, bienfaiteur.

14. — Messe donnée par le patronné R.....

25. — Pour remédier un peu à la pénurie du charbon, on installe, à la cuisine, un auto-cuiseur qui conserve chaud le souper préparé à midi, puis le lendemain, on place un fourneau permettant de faire une partie de la cuisine avec du bois.

27. — Nous apprenons la mort de l'ex-patronné C....., tué près de Verdun, il était devenu sergent, avait 3 citations et la médaille militaire. C'était lui qui allait être nommé sous-lieutenant, sans ses condamnations. La messe du 28 fut célébrée pour lui.

1^{er} mai. — M. le Directeur obtient de la Compagnie du Gaz de Lyon, par l'intermédiaire de l'un de ses ingénieurs, la vente de 500 kilos de grésillon d'antracite.

4. — M. Mathieu nous envoie la moitié du produit de la quête faite à la deuxième session des assises du Rhône.

5. — Messe pour M. Delacroix-Riche, bienfaiteur insigne.

9. — Ascension. Messe célébrée pour celle de nos bienfaitrices qui agrémentent souvent l'ordinaire des patronnés. Et en ce même jour, le *Nouvelliste* (édition des campagnes), publie un article sur le patronné C....., tué par les Boches.

17. — M. Lançon, propriétaire à Couzon, nous donne le foin de ses pelouses.

19. — Pentecôte. Modification du menu, grâce à M^{me} X.....

20. — Lundi de Pentecôte. Dessert offert par un de nos amis.

21. — M. Sabran, administrateur, nous offre le foin de ses pelouses

26. — Messe pour M. Pillet, bienfaiteur insigne.

27. — L'ex-patronné G....., mobilisé, vient passer sa permission au patronage.
29. — Café offert par un de nos amis.
- 2 juin. — Fête-Dieu. Messe à l'intention de la famille Bouchardier, de Collonges-au-Mont-d'Or. Et par suite du petit nombre de patronnés, nous ne faisons toujours pas la procession de la Fête-Dieu.
4. — M. le Directeur va chez M. Desgeorges recevoir un don important fait par M. Schottlaender, industriel.
6. — 54^e anniversaire de la fondation de la maison.
7. — Café offert par M. le chanoine Cheminal, et, à souper, cidre, donné par M^{me} X.....
9. — Messe pour M. et M^{me} Michel Cénas.
16. — Messe pour M^{me} Pauline Delon.
18. — M. le Directeur assiste, à Lyon, au service du lieutenant Dupont, tué à l'ennemi (fils de M. Dupont, associé de M. Mulatier).
23. — Messe pour M^{me} veuve Lafond-Jacquemont, bienfaitrice insigne.
30. — Messe, à l'occasion de la solennité de saint Pierre, pour M. le chanoine Pierre Villion. Notre ami, M. G. D..... offre des cigares aux patronnés.
- 3 juillet. — M. le Directeur touche la première partie de la subvention de la Commission de surveillance des Prisons de Lyon.
4. — A l'occasion de la fête de l'Indépendance américaine, café offert par M. D....., et chocolat par M^{me} X.....
7. — Messe donnée par le patronné R....., pour les défunts de Saint-Léonard.
13. — Le chanoine Thibaudier, ancien préfet des études à l'Institution des Chartreux, a la charité de venir voir le patronné R....., qui était avec lui, en pension, à Millery, il y a une cinquantaine d'années, et qui désirait vivement le revoir.
14. — Messe pour M. Boiron, architecte, le dernier survivant des administrateurs de la fondation.
- M. G. D..... offre des suppléments aux patronnés.
21. — Messe pour M^{lle} Vergoin.
22. — Arrivée de M. l'abbé Voûte, surveillant d'études à l'école Saint-Thomas-d'Aquin, d'Oullins, provisoirement à Charly (Rhône). Il vient faire le service religieux de la maison départementale d'Albigny, pendant la maladie de M. l'abbé Veillas.
- M. Mathieu envoie la moitié de la quête faite à l'issue de la troisième session des assises du Rhône.
- 2 août. — M. le Directeur se rend à Anse (Rhône), pour assister aux funérailles de la mère de M. l'abbé Vergnay, sous-directeur.
4. — Messe pour la France, suivie du *De Profundis* pour les soldats défunts.
10. — Achat d'une cuve de 300 francs.
11. — Messe pour M^{me} Duvant, bienfaitrice.
15. — Assomption. Messe à l'intention de l'une de nos bienfaitrices, dont c'est aujourd'hui la fête. M^{me} X..... offre un supplément aux patronnés.

16. — La *Semaine religieuse*, de Lyon, publie un article sur Saint-Léonard, grâce à l'obligeance de M. le Chanoine Cheminal.
18. — Supplément dû à M. G. D.....
25. — Supplément dû à M^{me} X....., à l'occasion de sa fête.
28. — Supplément dû à M^{me} X....., à l'occasion de la fête de sa mère.
29. — Messe célébrée suivant les intentions d'un ex-patronné.
31. — L'*Echo de Fourvière* publie un article sur Saint-Léonard.
- Nous relevons dans le tronc de la chapelle, 25 francs, déposés par un patronné qui demande à ce que nous prenions la même somme sur sa masse, et avec ces 50 francs, que nous célébrions des messes.
- 1^{er} septembre. — Messe pour M^{mes} Héricord et Gerbaud, bienfaitrices.
2. — Le *Novelliste*, de Lyon, publie un article sur Saint-Léonard.
8. — Messe pour la famille Lombard de Buffières.
15. — Messe pour le regretté cardinal Coullié, président d'honneur de l'Œuvre. M. l'abbé Voûte offre le café aux patronnés.
17. — Remise à Neuville, par M. le Préfet du Rhône, du diplôme d'honneur décerné à l'ex-patronné Claisse, tué à l'ennemi, le 20 septembre 1916.
21. — On tire le vin : 6 pièces.
22. — Messe pour M^{me} Andureau, de Bône (Algérie), bienfaitrice.
23. — Avis de décès de l'ex-patronné Delcroix (Eugène), mort le 23 juillet 1918, à l'ambulance 13-20, secteur 220.
29. — Messe donnée par le patronné X....., célébrée pour Delcroix.
- 2 octobre. — M. le Directeur, pris par la grippe, sollicite de Son Eminence, l'autorisation de célébrer la messe pendant quelques jours dans le salon. Accordée.
- L'ex-patronné G....., vient passer chez nous sa permission.
6. — Messe donnée par le patronné X....., à l'intention de Claisse, et célébrée, à cause de la fatigue de M. le Directeur, par M. l'abbé Colin, qui vient d'être chargé, provisoirement, du service religieux à la maison départementale, avec résidence à Saint-Léonard.
13. — Messe offerte par R....., pour les patronnés défunts.
- M. G. D..... offre un supplément aux patronnés.
14. — A l'occasion de la fête de M. le Directeur, les patronnés assistent à la messe célébrée par lui pour tous ses parents, bienfaiteurs et amis, et pour les bienfaiteurs de Saint-Léonard.
- M^{me} X....., à cette occasion, donne un supplément.
20. — Messe pour M^{me} Guinchard, bienfaitrice.
27. — Messe pour M^{me} Delacroix-Riche, bienfaitrice insigne.
- 1^{er} novembre. — Toussaint : Grand'messe aux intentions de l'ex-patronné P..... Après vêpres, visite traditionnelle au cimetière. A dîner, supplément offert par M^{me} X.....
2. — Grand'messe de *Requiem* pour tous les bienfaiteurs défunts. A cause de son état de santé, M. le Directeur ne peut faire sa pieuse visite de reconnaissance à nos bienfaiteurs qui sont enterrés dans les trois cimetières de Lyon.
3. — Messe pour M^{me} veuve Limousin, née Descours de Billoër.

6. — Fête de saint Léonard. M^{me} X. offre de la bière.
8. — M. Mathieu nous envoie la moitié du produit de la quête faite à la quatrième session des assises du Rhône.
10. — Solennité de la fête de saint Léonard. Grand'messe selon les intentions de M^{me} Dubois, et son fils, étant en permission et y assistant, nous avons mis à l'autel, la garniture qu'il a sauvée dans une église détruite du front, et qu'il nous a offerte.
- A cette occasion, suppléments offerts par M^{me} X....., par un ex-patronné, et par le patronné R.....
11. — Visite de M. Just, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.
17. — Après la messe, chant du *Te Deum*, à l'occasion de la signature de l'armistice.
18. — Grand'messe de *Requiem* à l'occasion du 16^e anniversaire de la mort du regretté Père Villion.
28. — M. le Directeur va à l'Œuvre des Prisonniers de guerre qui liquide, et fait, dans de bonnes conditions, des achats de galoches, chaussures et denrées alimentaires.
- 5 décembre. — M^{me} veuve Auquier nous fait un envoi important de vêtements.
8. — Grand'messe pour M. le chanoine Garcin, ancien aumônier de la maison départementale, dont la vieille domestique nous a envoyé un lot important de vêtements.
- Pas d'illuminations à cause d'un brouillard intense, alors que nous aurions été heureux de reprendre la tradition interrompue depuis cinq ans.
15. — Messe pour M. Auquier.
22. — Messe à l'intention de l'ancien patronné B.....
25. — Noël. Pas de messe de minuit : état déplorable des santés ; manque de combustible, etc.....
- Grand'messe pour M. Pillet, bienfaiteur insigne. Suppléments offerts par la belle-sœur de M. l'abbé Vergnay, puis par M^{me} X.....
26. — Grâce à l'obligeance de M. Serlin, secrétaire général de la mairie de Lyon, nous obtenons, à la suite d'une démarche de M. Georges Ducrot, un bon de 24 kilos de pâtes alimentaires.
27. — Messe pour M. l'abbé Paquet, ex-sous-directeur de Saint-Léonard, dont c'est aujourd'hui la fête.
- Vente, ce jour-là, de notre vieux cheval (200 fr.) et acquisition d'un jument (1.300 fr.).
28. — Nous recevons la deuxième partie de la subvention de la Commission de Surveillance des prisons.
31. — Messe d'actions de grâces pour la France et le Patronage.

20 ANNÉE 1919.

1^{er} janvier. — Les patronnés, suivant la pieuse coutume établie par le Père Villion, d'offrir à Dieu les prémices de l'année, assistent à la messe célébrée pour les parents, bienfaiteurs et amis du Directeur, et pour tous les bienfaiteurs de Saint-Léonard.

5. — Messe à l'intention de M^{me} veuve Chevalier, née Farnier.
12. — Grand'messe, à l'occasion de la solennité de l'Épiphanie, célébrée pour M. Vignet, ex-administrateur. M^{me} X..... offre un supplément.
13. — La jument achetée il y a quinze jours prend une attaque de paraplégie.
14. — Suivant la tradition, les patronnés, à l'occasion de la Petite Commémoration des Morts, assistent à la messe célébrée pour les défunts de la maison.
19. — Messe offerte par l'ex-patronné Lemoine pour tous les patronnés tués au cours de la guerre.
- 2 février. — Messe à l'intention de M. de Prandières, premier Président de l'Œuvre.
9. — Messe à l'intention de M. Francisque Guinet, administrateur et bienfaiteur.
16. — Messe à l'intention de M. Gabriel Saint-Olive, administrateur et bienfaiteur.
20. — Les *Bonnes Lectures*, bulletin paroissial d'Annemasse (Haute-Savoie), publie, numéro de février 1919, un article sur Saint-Léonard.
23. — Messe pour M^{lle} Silvestre, bienfaitrice insigne.
28. — Funérailles de M. Marion, administrateur. M. le Directeur y assiste. Nous recevons la moitié du produit de la quête faite parmi les jurés de la première session des assises du Rhône, de 1919.
- 1^{er} mars. — Notre voiturier fait un certain nombre de voyages à l'usine Guimet, qui veut bien nous vendre du poussier d'antracite à des prix très modérés. Nous en prenons d'abord 5.600 kilos.
3. — Nous prêtons trois lits complets à des réfugiés installés à Couzon.
5. — Messe offerte par le patronné R....., pour toute la famille (c'est son expression), de Saint-Léonard.
6. — Un brigadier d'artillerie du Camp de Sathonay demande l'autorisation de prendre des déblais dans notre carrière. Accordée. Et comme dans le cours des voyages, les camions automobiles avaient démolé la couverture en tuiles d'une partie du mur de la cour, il nous a offert une indemnité en argent, que nous avons refusée, et nous l'avons engagé à nous remettre un sac de chaux pour effectuer les réparations, si c'était possible. Et ce fut ainsi.
9. — Messe demandée par le chef de culture pour les patronnés victimes de la guerre.
10. — Visite de M. Just, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.
16. — Messe pour M. Bouvier, bienfaiteur.
21. — Réunion annuelle du Conseil d'Administration, qui propose de remplacer M. de Laforte, par M. Louis Defond-Poté, et M. Marion, par M. Chavanne, notaire à Neuville. Ces deux Messieurs ont bien voulu accepter.
23. — Messe à l'intention du cher Frère Amélien, bienfaiteur insigne.
25. — Café offert par M^{me} X..., à l'occasion de la fête de l'Annonciation.

30. — Messe pour M. et M^{me} Garnier-Aynard, bienfaiteurs insignes.
31. — M. le Directeur envoie à M. le Ministre de la Justice, par l'intermédiaire de M. le Préfet du Rhône, sa demande de subvention annuelle.

1^{er} avril. — Nous apprenons la mort, presque subite, de M. Vignon, président du Conseil d'Administration.

6. — Funérailles de M. Vignon. — M. le Directeur ne pouvant y assister, parce que c'est dimanche, célèbre la messe à son intention.

9. — A 7 h. 45, un des camions automobiles du Camp de Sathonay qui venaient à la carrière, ayant reculé, tombe dans le terrain de M. Beynat, et il y eut un soldat écrasé, quatre blessés dont un grièvement.

12. — M. le Directeur reçoit, du Comité d'Economie sociale de Paris, une invitation à participer à l'Exposition nationale qui se tiendra, cet été, à Strasbourg. Il accepte, et enverra trois tableaux : un, résumant l'histoire et les résultats du patronage, un plan géométral et une photographie de la maison.

20 avril. — Pâques. Pain bénit à la grand'messe. Suppléments offerts, au repas de midi, par M^{me} X.....

4 mai. — Messe pour M. J.-B. Ozier, bienfaiteur.

18. — Messe à l'intention de M. Delacroix-Riche, bienfaiteur.

24. — Réunion des administrateurs de l'œuvre, chez M. Desgeorges. M. Georges Ducrot accepte la proposition qui lui est faite de remplacer M. Vignon, et l'on procède à la nomination d'un président : M. Ernest Rigot ; d'un vice-président : M. Louis Defond-Poté ; d'un trésorier : M. Amédée Desgeorges, à qui l'on donne comme trésorier-adjoint, M. Bouland ; M. Chavanne, notaire, est nommé secrétaire.

25. — M^{me} X..... offre desserts et café.

27. — Nous apprenons, avec tristesse, qu'une des quatre demandes en réhabilitation que nous avons présentées, a été ajournée à deux ans. Mais en même temps nous avons la satisfaction d'enregistrer celle de R....., le 22 mai ; celle de G....., le 20 mai ; celle de G....., le 27 mai, et enfin, celle de B....., le 9 avril.

29. — Ascension. Grand'messe à l'intention de M. Pillet. Pain bénit offert par un patronné, et café, par M^{me} X.....

M. Rigot, nouveau Président, vient faire une visite aux patronnés et leur adresse la parole.

30. — Le patronné R.... offre la café à ses camarades, à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc.

1^{er} juin. — Messe pour la famille Bouchardier, de Collonges.

3. — Le chef de culture amène de La Boisse, près Montluel (Ain), un cheval de sept ans, vendable 1.800 fr. Quelques jours plus tard, nous vendons la jument, toujours paralysée, 100 fr. Déficit : 1.200 francs.

Les vaches prennent la fièvre aphteuse. Un mois d'écurie et perte de lait dont la vente est interdite. En outre, consommation de fourrage sec, alors qu'elles auraient pu se nourrir, en grande partie, au dehors, et que le foin est fort cher.

6. — 55^e anniversaire de la fondation de Saint-Léonard.

M. Georges Ducrot, à l'occasion de sa nomination comme administrateur, offre un supplément aux patronnés.

8. — Pentecôte. Pain bénit offert par M^{me} X.....

9. — M^{me} X..... et M^{me} E..... offrent un supplément.

16. — Messe pour M. et M^{me} Michel Cénas, bienfaiteurs. Café offert par M. Sabran, administrateur.

20. — Visite de M. Just, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

22. — Messe pour M^{me} veuve Lafond-Jacquemont, bienfaitrice. Pain bénit offert par le patronné M.....

27. — M. le Directeur touche la première partie de la subvention de la Commission de Surveillance des Prisons de Lyon.

29. — Saint Pierre. Grand'messe à l'intention du Père Villion, dont c'est aujourd'hui la fête.

4 juillet. — M^{me} Baroncelli nous remet un paquet de vêtements.

6. — Saint-Irénée. Grand'messe pour M. Boiron, administrateur.

14. — Fête Nationale. Messe offerte par le patronné R....., pour tous les défunts de la guerre qui vient de finir. Pain bénit offert par un patronné ; suppléments à deux repas. A 8 h. 1/2 du matin, séance de projections.

27. — Messe offerte par le patronné R....., pour tous les défunts du patronage. Pain bénit donné par M^{me} G. S....., à l'occasion de son prochain mariage.

28. — Nous avons la tristesse de voir mourir notre vieille supérieure, sœur Marie-Joséphine, à l'âge de 81 ans 1/2. Elle était depuis dix mois au lit, et supérieure à Saint-Léonard, depuis dix-sept ans.

31. — Funérailles de Mère Marie-Joséphine. Un de nos administrateurs, M. G. Ducrot, nous avait fait le plaisir d'y assister.

3 août. — Messe à l'intention de Delcroix, victime de la guerre, et donnée par un patronné.

10. — Messe à l'intention de mère Marie-Joséphine donnée par le patronné Chapelle. Pain bénit offert par M. l'abbé Vergnay.

15. — Assomption. — Messe à l'intention de M^{me} X....., dont c'est aujourd'hui la fête. Elle offre le pain bénit.

25. — M. l'abbé Colin, nommé curé de l'importante paroisse de Sainte-Foy-lès-Lyon, nous quitte aujourd'hui.

28. — Les jeunes filles de l'Œuvre de Saint-Augustin, à Lyon, viennent passer la journée au patronage.

31. — Messe à l'intention de l'ex-patronné Claveau, offerte par son ami C..... M. le Directeur se rend, le matin, à Sainte-Foy, pour procéder à l'installation de M. l'abbé Colin.

7 septembre. — Pain bénit offert par M. et M^{me} Triomphe, à l'occasion du deuxième anniversaire de la naissance de leur fille.

8. — Messe à l'intention de Son Eminence le cardinal Coullié.

11. — M. le Directeur assiste, à Albigny, au service de quarantaine de M. Decaën, beau-père de M. le docteur Fléchet.

15. — Messe à l'intention de la famille Lombard de Buffières. M^{me} X..... offre le café.

21. — Messe à l'intention de M^{me} Audureau, bienfaitrice.
26. — M. Sabran, administrateur, offre le café.
- 5 octobre. — Messe à l'intention de Claisse, victime de la guerre, offerte par un patronné.
6. — MM. Mulatier et Dupont nous font demander si nous pourrions recevoir de la marchandise à expédier par la gare de Couzon. Réponse affirmative.
9. — Visite de M. Dufour, directeur des prisons de Lyon et de la circonscription pénitentiaire.
11. — Nous apprenons, d'une façon officieuse, que le patronage Saint-Léonard a obtenu un grand Prix, et c'est le 4^e, à l'Exposition nationale de Strasbourg.
12. — Messe à l'intention de M^{me} Pauline Delon (renvoyée du mois de juin).
13. — M^{lle} Alban de Jerphanion, nous fait, au nom de sa famille, une offrande en souvenir de M^{me} la baronne de Jerphanion, sa mère.
13. — *L'Express*, *la Dépêche* et *le Salut Public* d'aujourd'hui, et *le Nouvelliste* du 14, publient un article sur notre Grand Prix.
14. — Les patronnés assistent à la messe à l'occasion de la fête de M. le Directeur.
19. — Messe à l'intention de M^{me} Delacroix-Riche, bienfaitrice.
22. — M. le Directeur commence aujourd'hui sa 38^e année de ministère à Saint-Léonard.
23. — M. le Directeur touche l'annuité de la Chambre de Commerce de Lyon (100 fr.).
26. — Messe à l'intention de M^{lle} Vergoin (renvoyée de juillet).
28. — Le comptable assiste, par suite d'une fatigue de M. le Directeur, au service religieux célébré à Fontaines-sur-Saône, à l'intention de M. Antonin Mollard, soldat, disparu depuis trois ans. Nous rappelons que son père, M. le docteur Mollard, a fait longtemps le service médical de la maison et à des conditions très douces.
- 1^{er} novembre. — Toussaint. Grand'messe à l'intention de l'ex-patronné Cabon. Par suite du mauvais temps, les patronnés ne font pas la visite traditionnelle au cimetière de Couzon.
2. — Grand'messe. Café offert par un de nos administrateurs.
4. — Café offert par le patronné G....., dont c'est la fête aujourd'hui. *le Nouvelliste*, *le Salut Public*, *l'Express* et *la Dépêche* annoncent le diplôme d'honneur décerné à M. le Directeur, par le Jury de l'Exposition nationale de Strasbourg. Puis *l'Echo de Fourvière* du 8 novembre.
6. — Messe à l'intention de M. Auquier.
7. — Messe selon les intentions du patronné M.....
8. — M^{me} d'Arloz, de Villette (Ain), nous fait un don par l'intermédiaire de M. G. Ducrot, administrateur.
9. — Solennité de saint Léonard. Grand'messe pour tous les bienfaiteurs défunts. Pain bénit offert par M^{me} X... ; suppléments aux repas du matin et de midi.
10. — Par suite de la pénurie du charbon, de l'état de santé du direc-

teur, et des infirmités d'une de nos religieuses, nous obtenons de Son Eminence l'autorisation de célébrer pendant tout l'hiver, dans le salon, comme l'année précédente. Nous commençons à partir d'aujourd'hui, sauf les dimanches et jours de fête.

16. — Messe selon les intentions de M^{me} Roux-Chappuis.
18. — Messe du 17^e anniversaire de la mort du Père Villion. Les patronnés y assistent.
23. — Messe pour M^{me} d'Arloz, bienfaitrice.
29. — M. le Directeur envoie à la *Revue Moderne*, Paris, un historique du patronage qu'elle consent à insérer, et dont elle fait un tiré à part, paru fin janvier 1920.
- 7 décembre. — Solennité de l'Immaculée Conception. Grand'messe à l'intention de M^{me} Durand (renvoyée de juillet).
12. — Vente d'une vache, soit à cause de certaines infirmités qui donnaient de l'inquiétude, soit à cause du manque de fourrage (prix d'achat montant à 60 fr. les 100 kilos).
14. — Messe à l'intention de M^{me} veuve Limousin-Descours (renvoyée d'octobre).
16. — Par suite du prix très élevé de la viande, nous achetons une vache que nous faisons abattre.
17. — M. l'abbé Vergnay, nommé vicaire à Balbigny (Loire), nous quitte à son grand regret et à celui de toute la maison.
21. — Messe offerte par le patronné R....., pour les soldats défunts de la guerre.
25. — Noël. Comme les années précédentes, par suite du manque de charbon et des mauvaises santés, nous ne célébrons pas de messe de minuit. Grand'messe pour M^{me} X....., qui offre le pain bénit. — Suppléments aux trois repas.
28. — Messe pour M. l'abbé Paquet, dont c'était la fête hier.

En terminant, nous répondrons à une objection que plusieurs seraient tentés de nous faire et qui, finalement nous fut faite par quelqu'un dont la position et la situation de fortune auraient dû déterminer non pas une critique, mais l'imitation de telle manière de faire. Il s'agit de l'énumération si fréquente de suppléments à la table de nos patronnés par plusieurs de nos amis, et même, ce qui est bien édifiant, par quelques-uns d'entre eux.

Que l'on se mette à la place de ces malheureux ; que l'on se rappelle, par exemple, l'époque du collège où les extras étaient accueillis par des bravos. Réjouissons-nous, au contraire, de trouver des âmes charitables préoccupées de faire plaisir à ces déshérités, et citons-les pour déterminer de semblables bons mouvements à ceux que leur position de fortune permet des largesses.

Et n'ayons pas du dédain pour ce genre de charité !

En outre, ces messes données par des patronnés (ainsi que des pains bénits et du café) n'ayant qu'un modeste pécule, ne sont-elles pas un bel exemple de fraternité chrétienne ?

Dernière heure. — Nous apprenons avec la plus vive satisfaction le retour à Lyon de M. Loubat, venant reprendre ses fonctions de Procureur général. Qu'il veuille bien nous permettre de lui adresser nos respectueuses félicitations.

6 juin 1920.
50^e anniversaire de la fondation de Saint-Léonard.

ADMINISTRATEURS DE L'ŒUVRE

Président d'Honneur :

Son Eminence le cardinal MAURIN, archevêque de Lyon et de Vienne, primate des Gaules.

Président :

M. RIGOT (Ernest), docteur en droit, Fontaines-sur-Saône (Rhône), et 48, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Vice-Président :

M. DEFOND-POTIÉ (Louis), négociant, 1, rue Gentil, Lyon.

Trésorier :

M. DESGEORGES (Amédée), 19, rue Puits-Gaillot, Lyon.

Trésorier adjoint :

M. BOULAND, chef de comptabilité à la Caisse d'Epargne, 137, avenue de Saxe, Lyon.

Secrétaire :

M. CHAVANNE, notaire, Neuville-sur-Saône (Rhône).

Membres du Conseil :

- MM. CHEVALLET, ✕, architecte, 8, rue Constantine, Lyon.
- DUCROT (G.), négociant, 35, rue Paul-Chenavard, Lyon.
- FLÉCHET (Joannès), docteur-médecin, Fontaines-sur-Saône (Rhône)
- GUINET (Antoine), négociant, 31, rue Puits-Gaillot, Lyon.
- DE LONGEVIALLE (Louis), avocat, 21, rue Sala, Lyon.
- SABRAN (Edmond), négociant, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
- SAINTE-OLIVE (Henri), ✕, 9, place Morand, Lyon.

Directeur :

M. le chanoine ROUSSET, ✕, (A), 10, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Sous-Directeur :

M.

Dames patronesses :

- M^{lle} FERRAND, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
- M^{lle} DUCROT (Marie), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
- M^{me} QUEYRAS, 6, rue Neuve, Lyon.
- M^{me} SONNERY, 9, cours Lafayette, Lyon.

M^{me} ROCHON, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
M^{me} veuve GERMAIN-MONET, Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
M^{me} veuve PAQUET, 46, rue de la Charité, Lyon.

BIENFAITEURS

1° Bienfaiteurs perpétuels défunts :

Son Eminence le cardinal COULLIÉ, archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules, ancien Président d'honneur.

MM.

Le chanoine VILLION, fondateur et premier directeur de l'Asile.

DE PRANDIÈRES (Martial), premier président de l'Œuvre de Saint-Léonard.

GARNIER-AYNARD (M. et M^{me}), donateurs de la propriété du Sauget (Isère).

VIGNET, ancien notaire à Fontaines-sur-Saône, et ancien administrateur.

GUINET (Francisque), ancien administrateur.

SAINT-OLIVE (Gabriel), ancien administrateur.

BOUVIER, propriétaire à Fontaines-sur-Saône (Rhône).

DURAND (abbé), chapelain de Fourvière.

OZIER (J.-B.-Marie-Philibert).

CHEVALIER (M^{me} Vve), née LUC.

BOUCHARDIER (famille), de Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône).

DELACROIX-RICHE (M. et M^{me}), de Trévoux (Ain).

VERGOIN (M^{lle}), de Lyon.

MM.

DUVAND (M^{me}), de Saint-Chamond (Loire).

HÉRICORD et GERBAUD (M^{mes}), de Lyon.

LOMBARD DE BUFFIÈRES (baron), de Mâcon (Saône-et-Loire).

GUINCHARD (M^{me} Vve), de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

LIMOUSIN (M^{me} Vve), née DESCOURS DE BILLOER, de Millery (Rhône).

DELON (M^{me} Pauline).

CHEVALIER (M^{me} Vve), née FARNIER, de Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône).

CÉNAS (M. et M^{me}), de Lyon.

BOIRON, architecte, administrateur.

V... (M^{lle}).

SILVESTRE (M^{lle}), de Veauchette (Loire).

Frère AMÉLIEN, né DEGUERRY.

PILLET (M.), anc. orfèvre, de Lyon.

LAFOND-JACQUEMONT (M^{me} Vve), de Fontaines-sur-Saône (Rhône).

AUDUREAU (M^{me} Vve), de Bône (Algérie).

NOTA. — Nous célébrons, chaque année, le 2 novembre, une messe solennelle de Requiem pour tous nos bienfaiteurs défunts, et, de plus, le jour anniversaire de la mort de ceux dont les noms sont cités ci-dessus, ou le dimanche le plus voisin, nous célébrons le Saint Sacrifice de la messe à leur intention.

Nous inscrivons sur cette liste toutes les personnes charitables qui nous font une aumône minimum de 1.000 francs.

2° Bienfaiteurs insignes :

Le Ministère de la Justice (Administration pénitentiaire).

Académie française (Prix Rigot).

Académie des Sciences Morales et Politiques (Prix Audiffred).

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon (Prix Chazière et Prix Livet).

Conseil Général du Rhône.

3° Bienfaiteurs à titres divers :

NOTA. — Nous inscrivons sur cette liste toute personne qui nous fait la charité, non seulement par des annuités ou par des dons en argent, mais encore par des dons en nature ou par des services rendus. Nous y laissons même pendant un an les noms de personnes défuntes ou qui n'ont pas donné leur annuité.

Les personnes dont le domicile n'est pas indiqué, habitent Lyon.

MM.

ADIER (M^{me} et M^{lle}), Couzon-au-Mont-d'Or.

AGENCE FOURNIER.

ANDRÉ (M^{me} et M. I.), ancien maire de Couzon-au-Mont-d'Or.

ARNAUD (Rodolphe), Couzon-au-Mont-d'Or.

AUQUIER (M^{me} Vve).

AYNARD Francisque.

BOURCHANY (Mgr), évêque d'Hardrumète, auxiliaire de Son Eminence.

BABOIN (Aimé).

BANQUE DE FRANCE (succursale de Lyon).

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT.

BARBIER (M^{me}), Saint-Chamond (Loire).

BARIL.

BARONCELLI (M^{me} Vve) et sa famille.

BARRÔT (M^{me} Vve), Collonges-au-Mont-d'Or.

BAVEREY (M. et M^{me}).

MM.

BAYZELON.

BEILLARD (abbé), curé de Véranne (Loire).

BELLON (M^{me} Vve).

BERLOTY (M^{me} Vve).

BÉROUD (abbé), curé de Mionnay (Ain).

BERTON, Francheville-le-Bas.

BEYSSAC, conseiller général de la Loire.

BIED-CHARRETON (M^{me} Vve), Curis-au-Mont-d'Or.

BIOLAY (M^{me}).

BIZOT-OLPHE-GALLIARD (M. et M^{me}), Couzon-au-Mont-d'Or.

BLAIN (M^{me}), née BLIGNY, Chagny (Saône-et-Loire).

BLANC (M^{me} Charles).

BLIGNY (M^{me}).

BONNARD (François).

BONNARDEL (Jean).

BONNET-SPAZIN (Usine).

BONNIN (M^{me} Vve Louise).

BOULAND, administrateur.

- MM.
BOUYEYRON (abbé), curé de Chavanoz (Isère).
BRACHET (Aimée), Neuilly-sur-Seine.
BRÉTHENET (M. et M^{me}), Paris.
BRÉZARD-NÉEL, négociant.
BRIVE (M^{me} la Comtesse DE), Curis-au-Mont-d'Or.
BRUNIER, Fontaines-sur-Saône.
BUCHIN et MANU (M^{lles}).
BURNICHON, Paris.
- MM.
CHATARD, chanoine et vicaire général de Lyon.
CHATELUS (Sa Grandeur Mgr), évêque de Nevers.
CHATIN-OLLIER (M^{me}).
CHAVANNE, notaire à Neuville, administrateur.
CHAZEY (M^{lle} Annette), Saint-Chamond (Loire).
CHEMINAL (chanoine), maître des cérémonies à la Primatiale.
CHÉNEY (M^{me} Vve Auguste).
CHENU, Chalon-sur-Saône.
CHEVALIER (M^{lles}).
CHEVALLET (M^{me} Vve), Saint-Etienne (Loire).
CHEVALLET-BOIRON, architecte, administrateur.
CHEVALLET fils.
CHOMEL (Benjamin), * directeur de la Société de la Rue Impériale.
CLARISSÉS (Monastère des).
CLERC (M^{me}), Nogent-sur-Marne.
COLCMBET, ancien magistrat.
COLLET (M^{me}), Villevert-Albigny (Rhône).
COLONEL (M^{lle}).
COMBAUDON, Vienne (Isère).
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES PRISONS DE LYON.
COMPAGNIE DU GAZ DE LYON.
COMPAGNIE P.-L.-M.
COMPAGNIES P.-O., EST ET OUEST-ETAT.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, Direction de Lyon.
CORNET, pharmacien.
COTTIER, vice-président du Conseil d'arrondissement, Lyon.
COTTIN (M^{me} Vve Cyrille).
CRÉDIT LYONNAIS.
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.
CURÉ DE N.-D.-DE-ST-VINCENT.
CURÉ D'AINAY.
CURÉ DE ST-FRANÇOIS-DE-SALES.

- MM.
CURÉ DE ST-NIZIER.
CURÉ DE ST-PIERRE.
CURÉ DE ST-POTHIN.
- MM.
DAZAUD (M^{lle}), Rochetaillée-sur-Saône.
DÉCHELETTE (Feu S. Gr. Mgr), évêque d'Evreux.
DEFOND frères.
DEFOND-CHABERT (M. et M^{me}).
DEFOND-PONCET (M. et M^{me}).
DEFOND-POTIÉ (M. et M^{me}).
DELAIN (abbé), curé de Collonges-au-Mont-d'Or.
DELANOIX (M^{me}), Le Pouliguen (Loire-Inférieure).
DELPY (M^{me} Vve), Collonges-au-Mont-d'Or.
DESMOURS (M^{lle} Jeanne), St-Germain-sur-l'Arbresle (Rhône).
DESCOURS (Auguste).
DESCOURS (M^{me} Vve).
DESCOURS (M^{lle}).
DESCOURS-GENTHON et C^{ie}.
DESGEORGES (Amédée), administrateur.
DESGEORGES (F.) et C^{ie}.
DESPRÈS-ISNARD (M^{me} Vve), Fontaines-sur-Saône.
DEUX-PASSAGES (Direction des).
DEVAY et PAULE, négociants.
DEVIC (docteur), O I.
DEVIIENNE, ancien magistrat.
DONCIL, Buenos-Ayres (République Argentine).
DRIVON (M^{me} Vve), Paray-le-Monial.
DROGUE (M^{me} Vve), Couzon-au-Mont-d'Or.
DUCHAMP, vétérinaire, Neuville-sur-Saône.
DUCROT (M^{me} Vve et M^{lle}), Fontaines-sur-Saône.
DUCROT (M. et M^{me} Stéphane), Fontaines-sur-Saône.
DUCROT (M^{me} Vve J.-B.).
- MM.
DUCROT (M^{lle} Louise).
DUCROT (Sœur Madeleine), Le Côteau (Loire).
DUCROT (Georges), administrateur.
DUPLAIN (abbé), Saint-Julien-s-Montmelas.
DUPUIS, hydraulicien, Collonges-au-Mont-d'Or.
DUQUAIRE (Henri), avocat.
DURANTON (docteur et M^{me}), Vichy (Allier).
DUSSUC (M^{lle}).
DUTANG (famille), Villefranche-sur-Saône.
- MM.
ECHO DE FOURVIÈRE.
- MM.
FAIST (M^{lle}).
FAIVRE (M^{me} Vve).
FALCOT (M^{me}), St-Cyr-au-Mont-d'Or.
FERRAND (M^{lle}), St-Cyr-au-Mont-d'Or.
FERRY (J.-B.).
FILHOL, négociant, Salon (B.-R.).
FLÉCHET (docteur, administrateur et M^{me}), Fontaines-sur-Saône.
FLÉCHET (docteur Gabriel).
FOULUMION (M^{me}), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
FORAY-GOURD (M^{me}), Villevert-Albigny.
FOUGÈRE, conseiller général du Rhône.
FOULLOUX, conseiller à la Cour d'Appel, Chambéry.
FRACHON, QUEYRAS et PONSON.
FRITZ (abbé), curé de Balbigny (Loire).
GARY DE FAVIÈS, Paris.
GATELLIER (comte DE), St-Denis-de-Cabannes (Loire).
GAUDEREAU (M. et M^{me}), Paris.

- MM.
 GAUNE (M^{me} Vve Louise), St-Alban (Loire).
 GENSOUL.
 GILBERT (M^{me} Vve).
 GILLET (Joseph), manufacturier.
 GIRARD, St-Cyr-au-Mont-d'Or.
 GODART (J.), député du Rhône.
 GODINOT.
 GONIN (M^{me}), St-Cyr-au-Mont-d'Or.
 GONON (M^{me} Vve Maxime).
 GONTARD (Albin).
 GONTARD (Louis).
 GOULD (Alphonse), député du Rhône.
 GOUTAREL (M^{lle}), Volan-sur-Mallevall (Loire).
 GOUTTE (abbé), vicaire à Saint-Nicolas, Givors (Rhône).
 GRAND BAZAR DE LYON (Direction du).
 GRANDJANNY.
 GRANJON (M^{me}), St-Cyr-au-Mont-d'Or.
 GRIVET (M^{me}).
 GUÉRIN (Fernand).
 GUILLET (M^{me} Vve Auguste), Tassin (Rhône).
 GUIMET (M^{me} Vve Jean), Fleuri-s-sur-Saône.
 GUINET.
 GUINET (Antoine), administrateur.
 GUTTON (M^{me} Vve), St-Cyr-au-Mont-d'Or.
 HEINRICH-OLLIER (M. et M^{me}).
 HERRIOT, député et maire de Lyon.
 HOPITAL SAINT-JOSEPH.
 HOSPITALIERS-VEILLEURS.
 ISAAC (Auguste), député du Rhône, ministre du Commerce.
 JACQUIER (Charles), C. ✠, ancien bâtonnier.
 JAILLARD (Louis).
- MM.
 JANDARD (M. et M^{me}), Couzon-au-Mont-d'Or.
 JASSERAND (M^{lle}), Couzon-au-Mont-d'Or.
 JALLUD, Le Bois-d'Oingt (Rhône).
 JERPHANION (baron Jean DE), Veauchette (Loire).
 JERPHANION (Feue baronne Alban DE), Veauchette (Loire).
 JERPHANION (M^{lle} Albane DE), Veauchette (Loire).
 JURY DES ASSISES DU RHONE.
 JUST, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, ex-direct. de l'Administration pénitentiaire.
 LAMBERT (M^{lle}), Villevert-Albigny (Rhône).
 LAMY (M^{lles}), Saint-Genis-Laval (Rhône).
 LAMY (M. et M^{me}), Tarare (Rhône).
 LANEYRIE (M. et M^{me}) Gabriel.
 LARCHER (M^{me}), Paris.
 LARRIVÉ (docteur), Meyzieu (Isère).
 LAULAGNET (M. et M^{me}).
 LAURENT (abbé), curé-archiprêtre, Pithiviers (Loiret).
 LAVERNETTE-ST-MAURICE (M^{lle} DE).
 LA VILLARDIÈRE (M^{me} DE), La Frette (Isère).
 LEGENDRE (Charles).
 LEUSSE (M^{me} la comtesse DE).
 LONDON COUNTY (succur. de Lyon).
 LONGEVIALLE (DE), avocat, administrateur.
 LUCIEN-BRUN (M.).
 LUCIEN-BRUN (M^{me} Vve).
 LOUBAT, procureur général à Lyon.
 MAILLET (Gabriel).
 MAISON DÉPARTEMENTALE DE RETRAITES, Albigny-au-Mont-d'Or.
 MAISONNEUVE (M^{me} René DE), Nantes (Loire-Inférieure).
 MALLEVAL (M^{lle}).
 MALOZON (M. et M^{me}), Couzon-au-Mont-d'Or.

- MM.
 MANHÈS frères, négociants.
 MARION (M^{me} Vve Horace).
 MAROLLES (feue M^{me} Vve René DE), Mehun-s.-Yèvre (Cher).
 MAROLLES (Philippe DE), Mehun-sur-Yèvre (Cher).
 MARTIN, entrepreneur.
 MARTIN (M^{me} Vve), St-Cyr-au-Mont-d'Or.
 MATHIEU, ex-greffier de la Cour d'assises du Rhône.
 MEAUDRE (Max), Paray-le-Monial.
 MEAUDRE (M^{me} Charles).
 MERCIER (chanoine), ancien curé de St-François-de-Sales.
 MINIMES (M. le Supérieur de l'Institution des).
 MOLARD (M^{me} et M.), pharmacien.
 MOLARD (M^{me} Vve), Pont-de-Chéry (Isère).
 MONET (M^{me} Vve Germain), Albigny-au-Mont-d'Or.
 MONNIER-MONTANGE (M^{me} Vve).
 MONROE (Charles).
 MONTALAND (M^{me} Vve), Villevert-Albigny.
 MONTANGE (M^{me} Vve).
 MONTEYNARD (M^{me} la comtesse DE), St-Romain-au-Mont-d'Or.
 MULATIER et DUPONT, manufacturiers.
 NEYRAND (Louis).
 NEYRON (M^{me} Vve).
 NOUVELLISTE DE LYON.
 ODET (M^{lle}).
 ODET-CONVERT (famille), Rochetaillée-sur-Saône.
 ŒUVRE DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES.
 ŒUVRE DE SAINT-MICHEL.
 OLLIER (M^{me} Vve).
 OLPHE-GALLIARD (M^{me} Vve), Couzon-au-Mont-d'Or.
- MM.
 ORSEL DES SAGETS (M^{me}), Billy (Allier).
 PALLUAT et TESTENOIRE.
 PAQUET (M^{me} Vve), ex-imprimeur-libraire.
 PASSINGR, directeur des Brasseries Rinck.
 PAYEN (Louis) et C^{ie}.
 PEILLON.
 PEISSEL, négociant, conseiller général du canton de Neuville.
 PELLÉ sœurs (maison), GUICHARD, successeurs.
 PENET, agent d'assurances, Villevert-Albigny.
 PÉRICAUD (M^{me}).
 PÉRICHON (M^{me} Vve), Clermont-Ferrand.
 PERMEZEL.
 PERRET (abbé), vicaire à Lyon-Saint-Just.
 PERRIN (M^{me} Vve Gustave), St-Cyr-au-Mont-d'Or.
 PERROT (M^{lles}).
 PERROT-DUCROT (maison).
 PERRAUD (Feu M.), avocat.
 PHÉNIX (Compagnie DU).
 PION (M^{me} Vve), St-Romain-au-Mont-d'Or.
 PONTI (Ange).
 PONTI (M. et M^{me} François).
 POTIÉ, juge honoraire au Tribunal civil.
 POTIÉ (M^{lle}).
 POUZET (Joseph).
 POUZET (M^{me} Vve).
 PRANDIÈRES (Georges DE).
 PRANDIÈRES (René DE).
 PUPIER-ALLARD.
 PUVIS DE CHAVANNES.
 QUEYRAS (Eugène).
 QUEYRAS (M^{me} Vve).
 QUINET (abbé), vicaire.

- MM. RAVIER DU MAGNY, avocat, *
professeur à la Faculté catho-
lique.
- RICHARD (M^{me} Vve).
- RIGOT (Ernest), président de l'Œu-
vre de Saint-Léonard.
- RÉMONT (Isaac), Couzon-au-Mont-
d'Or.
- RINCK (Brasserie).
- ROCHON (M. et M^{me}), Couzon-au-
Mont-d'Or.
- ROCQUAIN (Félix), membre de
l'Institut.
- ROUGIER (M^{me}), St-Cyr-au-Mont-
d'Or.
- ROUSSET (M^{lle} Marie), Luré(Loire).
- ROUX-CHAPUIS.
- ROUX DE BÉZIEUX (M^{me}).
- SABRAN et C^{ie}.
- SABRAN (Edmond, administrateur
et M^{me}).
- SACHET (chanoine).
- SAINT-DIDIER (M^{lles} DE).
- SAINT-OLIVE (Charles).
- SAINT-OLIVE (Fernand).
- SARGNON (docteur).
- SATIN (M^{lle}), St-Cyr-au-Mont-d'Or
- SAUZET.
- SCHOTTLAENDER, industriel.
- SÉNEBIER (substitut du procu-
reur de la République, et M^{me}).
- SÉNÉCLAUZE, industriel, Bort (Cor-
rèze).
- SÉNÉCLAUZE, (M^{me} Vve), Bourg-
Argental (Loire).
- SÉRIS-COLOMB (M. et M^{me}), Meu-
don (Seine-et-Oise).
- SERRE (Joseph).
- SERRE (M^{me}).
- SINOIR (Emile), secrét. Société
de patr., Laval (Mayenne).
- SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DE LAVAL.
- SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES LI-
BÉRÉS PROTESTANTS, Paris.
- MM. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Paris (drec-
tion de Lyon).
- SOCIÉTÉ LYONNAISE DE CRÉDIT.
- SŒURS DE ST-JOSEPH (PETITES),
Fontaines-sur-Saône.
- SOLIGNAC (M^{lle}), St-Martin-d'Hiè-
res (Isère).
- SONNERY (M^{me} Vve).
- SORDET (famille).
- SOUCHON (M^{me} Vve Théodore),
Collonges-au-Mont-d'Or.
- SPAZIN (M.).
- TARGE, Albigny-au-Mont-d'Or.
- TERRIER (jeue M^{me} Vve), Mâcon.
- THIVOT (M^{me}), Le Raincy (Seine-
et-Oise).
- TIOLLIER-BIED-CHARRETON (M^{me}).
- TOURASSE, industriel, Privas (Ar-
dèche).
- TRÉMOULHÉAC (Mgr), chanoine,
St-Etienne (Loire).
- TRESSERRE (M^{me} Vve), La Demi-
Lune (Rhône).
- TRIBUNAL CIVIL DE VILLEFRAN-
CHE-SUR-SAÛNE.
- TRIOMPHE (M. et M^{me}), Couzon-
au-Mont-d'Or.
- VAN-DOREN, minotier, Neuville-
sur-Saône.
- VELUT, négociant.
- VENET (abbé), curé de Chapeau
(Allier).
- VERDIER, pharmacien, maison dé-
partementale, Albigny-au-Mont-
d'Or.
- VERGNAY (M. et M^{me}), Anse (Rh.).
- VERNE (M^{lle}), Givors (Rhône).
- VIBERT (M. et M^{me}), Villevert-Al-
bigny.
- VIGNON-CHOQUIT (M^{me} Vve Ant.).
- VIOLET (M^{lle}), Couzon-au-Mont-
d'Or.

- MM. VIRIEU (comte DE), Cailloux-sur-
Fontaines (Rhône).
- MM. VORON (Emmanuel), professeur
de droit pénal aux Facultés
catholiques de Lyon.

NOTA. — Les souscriptions annuelles, fixées à 20 francs, (mais nous recevons cependant avec reconnaissance, même à titre d'annuité, des sommes inférieures à ce chiffre), peuvent être remises à tous les Administrateurs, plus spécialement, cependant, à M. Desgeorges, trésorier de l'Œuvre, 19, rue Puits-Gaillot, et à M. Bouland, trésorier-adjoint, à la Caisse d'Epargne de Lyon, rue de la Bourse, ou à M. Rigot, président de l'Œuvre, 48, rue de l'Hôtel-de-Ville ; ou, enfin, à M. le Chanoine Rousset, directeur de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Il en est de même pour tous les dons extraordinaires, et l'Œuvre étant reconnue d'utilité publique, on peut lui faire des legs par testament, malgré les formalités que nécessite cette manière de procéder.

